

## **COMPTE-RENDU SYNTHÉTIQUE**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU JEUDI 02 AVRIL 2026**

**L'an deux mille vingt-six, le deux avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la mairie, sur convocation qui leur a été adressée le vingt-six mars deux mille vingt-six par Madame le Maire, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Étaient présents : 34 membres,

Mme ROYER,

Mme ROUSSELIN, M. BERRUEZO, Mme MARETHEU, M. SCHREIBER, Mme RAYNAUD, M. PEREZ, Mme NOIRET, M. COUTURE, Mme LEVY, M. COURTOIS L., Mme VASQUEZ, M. CARREZ, Mme PECOT, M. BONIFACE, Mme DANI, M. MOLEINS, Mme BELLAL, M. BOUCHET, Mme ALLARD, Mme BRANES, M. CAVANNA, Mme HOUDOT, Mme TROUBLÉ, Mme HASSID, M. MONROCHE, M. CASTILLE, Mme CIPCIC, M. GRIGNON, Mme CALVEZ, M. RUTIN, Mme SALAGAMA, M. MARTET, Mme RAFFET

Excusé(s) :

M. PELLÉ donne pouvoir à Mme VASQUEZ

M. REZARD donne pouvoir à Mme ALLARD

M. RENÉ donne pouvoir à Mme HOUDOT

M. COURTOIS M donne pouvoir à Mme TROUBLÉ

Mme CHELLY donne pouvoir à M. SCHREIBER

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice, peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de séance : M. CAVANNA

**Ces formalités remplies, le Conseil Municipal a :**

- Approuvé, à l'unanimité, le procès-verbal analytique du Conseil Municipal du 05 février 2026, par 39 voix pour,
- Pris connaissance des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Pris acte du Rapport d'Orientations Budgétaires 2026,
- Approuvé, à l'unanimité, la création des commissions municipales permanentes et désigné les conseillers municipaux appelés à y siéger, par 39 voix pour,
- Déterminé le nombre de conseillers municipaux appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS et élu, à l'unanimité, les membres y siégeant par 39 voix pour et pris acte des six membres désignés par le Maire,
- Elu, à l'unanimité, les représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein du Conseil de territoire de l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois, par 33 voix pour et 6 bulletins blancs,
- Désigné, à l'unanimité, les représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein de divers organismes, syndicats intercommunaux et associations, par 39 voix pour,
- Désigné, à la majorité, les représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein des écoles, collèges et lycée, par 35 voix pour et 4 contre (M. Rutin, Mme Salagama, M. Martet, Mme Raffet),
- Approuvé, à l'unanimité, les modalités de dépôt de listes pour l'élection des représentants du Conseil municipal au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission pour les Délégations des Services Publics (CDSP), par 39 voix pour,
- Désigné, à l'unanimité, les représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), par 39 voix pour,
- Désigné, à l'unanimité, les représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein de la Commission de Délégation de Service Public (CDSP), par 39 voix pour,
- Désigné, à l'unanimité, les représentants du Conseil municipal appelés à siéger au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), par 39 voix pour,
- Désigné, à l'unanimité, les membres du Conseil municipal siégeant en qualité de membres du Conseil d'administration de la Régie personnalisée du Centre des Bords de Marne, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, l'avenant à la convention de partenariat dans le cadre de la mise en œuvre du programme des certificats d'économies d'énergie (CEE) avec la société CERTINERGY et autorisé Madame le Maire à le signer, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, la modification proposée du tableau des effectifs permanents du personnel communal, par 39 voix pour,
- Approuvé, à l'unanimité, jusqu'au 31/12/2026, la création d'emplois non permanents, par 39 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h21



**Le Maire**

**Christel ROYER**